

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2732

13 décembre 2010

SOMMAIRE

Almazora Holdings S.à r.l.	131136	Griwa	131118
Ambrona S.A.	131114	GSCP VI AA Two Holding S.à r.l.	131116
Arelsa Holding S.A.	131115	Hansa Overseas Holding S.A.	131118
Avenue Asia (Luxembourg) S.à r.l.	131128	Hubs S. à r.l.	131118
Berbourg - Solar s.c.	131130	Immobilière de Gestion Financière S.A.	131127
Danval International S.A.	131107	Immo Gil Sàrl	131118
Deco et Buro S.à r.l.	131107	Immoneuf Sàrl	131127
DPC (Luxembourg) S.à r.l.	131108	Inovatec S.à r.l.	131127
DPC (Luxembourg) S.à r.l.	131108	Issan Palmer S.A.	131129
DuPont Solutions (Luxembourg) S.à.r.l.	131107	Jardine Matheson International Luxem- bourg Sàrl	131129
Ecoprompt S.A.	131113	Jardine Matheson International Luxem- bourg Sàrl	131132
Ecoprompt S.A.	131113	Julile Textile Investment S.à r.l.	131134
Egli S.à.r.l.	131113	KJK Management S.A.	131119
Elberton Properties S.A.	131114	Kokab S.A.	131135
El Pueblo S.A.	131114	KS Machines Agricoles et Viticoles S.à.r.l.	131135
EPI Advisory S.à r.l.	131115	Kuno S.A.	131135
Euroconsumers S.A.	131114	Kuno S.A.	131135
Eurohan S.A.	131115	Kuno S.A.	131136
European Property Fund	131109	Kuno S.A.	131136
E.Völker Peinture Générale S.à r.l.	131108	Lionbridge Holdings Luxembourg	131136
Eximport S.A.	131115	Lloyds TSB Global MultiFund Allocation	131136
Finanzgesellschaft für das Rheinlandgebiet AG	131115	Lupo Holdings S.à r.l.	131108
Forum Estate S.à r.l.	131116	Maxime International S.A.	131109
Friture S.A.	131116	Montrade S.A.	131133
Garage Stamerra Frères Sàrl	131117	Openworld-Outsourcing S.à r.l.	131135
Gasysco AG	131116	Pronos SA	131109
Genzyme International Holdings Limited	131117	Rhine Properties S.à r.l.	131106
Genzyme Luxembourg S.à.r.l.	131117	Webb III S.à r.l.	131090
Glichke Bedachungen Sàrl	131117		
Grand Net Service Center Sàrl.	131117		

Webb III S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 32.250,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.465.

—
Dépôt rectificatif de l'acte déposé au RCSL sous le n°L100170490 en date du 10/11/2010

STATUT

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth day of October,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

here represented by Muriel Piquard, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name - Form. The name of the company is “Webb III S.à r.l.” (the Company).

The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which shall have the status of a securitization company (*société de titrisation*) within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitization (the Securitization Law) and shall be subject to and governed by the Securitization Law, the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the sole manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitization transactions within the meaning of the Securitization Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on those risks. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitization Law.

3.2. The Company may, in this same context, acquire, invest in, hold and dispose of loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, and other securities in compliance with the provisions of the Securitization Law and the Companies Law, it being understood that the Company may not issue securities to the public.

3.3. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitization Law.

3.4. The Company may freely dispose of, and assign its assets on such terms as determined by the board of managers or the sole manager, as the case may be.

3.5. The Company may open one or several compartments in accordance with article 7 of these Articles.

3.6. The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

II. Corporate capital

Art. 5. Corporate Capital.

5.1. The Company's corporate capital is represented by twenty-six thousand (26,000) class A ordinary shares in registered form with a par value of one (1) Pound Sterling each (the Class A Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Class A Ordinary Shares is/are hereinafter individually referred to as a Class A Ordinary Shareholder and collectively as the Class A Ordinary Shareholders.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by six thousand two hundred fifty (6,250) class A preferred equity stock certificates with a par value of one (1) Pound Sterling each (the Class A PESC). The holder(s) of Class A PESC is/are hereinafter individually referred to as a Class A PESC Shareholder and collectively as the Class A PESC Shareholders.

The Class A Ordinary Shares and the Class A PESC are hereinafter collectively referred to as the Shares. The Class A Ordinary Shareholders and the Class A PESC Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to thirty-two thousand two hundred fifty (32,250) Pound Sterling.

The Class A Ordinary Shares and Class A PESC are exclusively allocated to Compartment 1 of the Company.

Any shares issued by the Company may be expressed as being exclusively related to one or more specific Compartment (s) of the Company. In respect of any future Compartment of the Company, the share capital of the Company may be increased though the issuance of new shares to be allocated exclusively to such Compartment.

Any share premium/special reserve contributions paid in respect of the shares relating to a specific Compartment shall be allocated to the specific corresponding share premium account/special capital reserve account relating to such Compartment of the Company.

5.4. The Company shall maintain a special capital reserve account for the Class A Ordinary Shares (the Class A Ordinary Shares Special Capital Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Class A Ordinary Shares. Amounts so recorded to this special capital reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company. Any amount on the Class A Ordinary

Shares Special Capital Reserve Account will be available for distribution to the holders of Class A Ordinary Shares only, as set out in these Articles.

5.5. The Company shall maintain a special capital reserve account for the Class A PESC (the Class A PESC Special Capital Reserve Account) in Pound Sterling (GBP), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Class A PESC. Amounts so recorded to this special capital reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company. Any amount on the Class A PESC Special Capital Reserve Account will be available for distribution to the holders of Class A PESC, as set out in these Articles.

The Class A Ordinary Shares, the Class A PESC, the Class A Ordinary Shares Special Capital Reserve Account and the Class A PESC Special Capital Reserve Account are exclusively allocated to Compartment 1 of the Company.

5.6. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, composed of the Class A PESC Shareholders and the Class A Ordinary Shareholders (the General Meeting of Shareholders), adopted in the manner required for the amendment of the Articles. In case a Class A PESC Shareholder is also an Class A Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder for the quorum requirements set forth by law.

General - Redemption by the Company of Shares

5.7. The Company may redeem its Shares to the extent permitted by law and these Articles on the basis of amounts available for distribution in accordance with article 17.3.

Mandatory redemption of the PESC by the Company

5.8. To the extent permitted by law, on April 30, 2030 the Company must redeem all (but not some) of the Class A PESC still outstanding on that date.

Optional redemption of the PESC by the Company

5.9. Subject to article 5.7 and the unanimous approval of the Shareholders, the Company may redeem PESC with at least six (6) calendar days prior written notice to the relevant Class A PESC Shareholders, setting out the proposed redemption date, which must be a Business Day, and the redemption consideration, including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 5.7 (as the case may be).

Consideration payable to Class A PESC Shareholder(s) on redemption

5.10. The Class A PESC Shareholder(s), in consideration of a redemption of their Class A PESCOs by the Company under article 5.8 or article 5.9, shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

(a) the Class A PESC Investment Amount; and

(b) the balance of the Class A PESC Profit Account, whereby the balance of the Class A PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) deciding on the redemption is the end of a Class A PESC Coupon Period.

Art. 6. Class A Ordinary Shares and PESCOs.

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is not more than one (1) Shareholder in the Company, to non-Shareholders.

6.3. In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares to non-Shareholders is subject to the prior approval of the General Meeting of Shareholders, representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company.

A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Companies Law.

If the Company has established one or more Compartment(s) this article 6.3. shall apply mutatis mutandis within each Compartment, as a result of which transfers between holders of Shares exclusively related to one Compartment to holders of Shares exclusively related to another Compartment will not be free and are subject to the prior approval of the General Meeting of Shareholders as set out above.

6.4. In the case of an increase of the Company's corporate capital in a specific Compartment, the new shares to be subscribed for in cash must be offered first to the existing Shareholders of such Compartment, in proportion to the part of the corporate capital represented by their Shares in such Compartment. The existing Shareholders of the relevant Compartment may exercise their preferential subscription right during a term of at least fifteen days from the offer for subscription. This term shall be determined by the General Meeting of Shareholders. The date of the opening of the subscription period and the period during which the preferential subscription right can be exercised shall be announced in a written notice sent to the Shareholders of such Compartment. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each Shareholder. The right to subscribe to the new shares is transferable throughout the subscription period, and such transfer is subject to the same transfer formalities as those imposed to the Shares in respect of which the right arises. Shares which are not subscribed to as provided for above may only be subscribed for by non-Shareholders subject to the prior approval of the General Meeting of Shareholders, representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company. Shares will be issued to all Shareholders under the same terms and conditions.

6.5. A register of the Shareholders will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Companies Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Art. 7. Compartments.

7.1. The sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (each a Compartment and together the Compartments). Each Compartment shall correspond to a distinct part of the Company's assets and liabilities. The resolution of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company creating one or more Compartments, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any Shareholder and third party.

7.2. As between Shareholders, investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of Shareholders, investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment, are strictly limited to the assets of that Compartment, which shall be exclusively available to satisfy such Shareholders, investors and creditors. Shareholders, investors and creditors of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any such Compartment.

7.3. The sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company may not adopt any resolution amending the resolution having created such Compartment or take any other decision directly affecting the rights of the Shareholders, investors, or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all Shareholders, investors or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company taken in breach of this provision shall be void.

7.4. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself. Any resolution to liquidate a Compartment is adopted in the manner set out in article 14.3 below.

7.5. The Company may, in accordance with the provisions of the Securitization Law and the Companies Law, issue debt or equity securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting of Shareholders, which sets the term of their office. If more than one manager has been appointed, they will constitute a board of managers composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers. The manager(s) need not to be Shareholder(s).

8.2. The board of managers of the Company may appoint a chairman among its members. The chairman (if any is appointed) must be a Luxembourg resident.

8.3. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 9. Powers of the Board.

9.1. All powers not expressly reserved by the Companies Law or the present Articles to the sole Shareholder or the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Shareholders (be it Class A PESC Shareholders or Class A Ordinary Shareholders or both) or not, by the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company.

9.3. The sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be manager of the Company, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorizes, sub-delegate their powers. Such persons may be appointed in relation to one or more specific Compartments of the Company.

9.4. The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into management or advisory agreements according to which the above mentioned company or any other company previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company, manage the Company's assets in accordance with the Securitization Law. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the modification or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period. Such management or advisory agreements may be entered into in relation to one or more specific Compartments of the Company.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers of the Company shall meet as often as the Company's interests so require or upon the call of any manager or the external auditor(s) of the Company, at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers of the Company shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers of the Company.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers of the Company by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers of the Company can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the board of managers of the Company are validly taken by the majority of the votes cast, provided that no resolution shall validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The chairman (if any is appointed) will have a casting vote in the event of tie. The resolutions of the board of managers of the Company will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a sole document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole manager or, if several managers have been appointed, by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager. In addition, the Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. Save in the case of fraud, negligence or willful misconduct, the managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Companies Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1. In case the Company has a sole Shareholder, the sole Shareholder shall assume all powers conferred by the Companies Law to the General Meeting of Shareholders.

13.2. Each Shareholder shall have one vote for every Share that it holds subject to article 14.4 below.

13.3. Each Shareholder may appoint any person or entity as his/her/its attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him/her/it at the General Meetings of Shareholders.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five (25) Shareholders (it being said that in case a Class A PESC Shareholder is also an Class A Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder), the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders (both the Class A PESC Shareholders and the Class A Ordinary Shareholders) in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning Shares that represent more than half (1/2) of the Company's corporate capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by a unanimous resolution of the Shareholders. Resolutions to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by (a) the majority (in number) of the Shareholders owning Shares that represent at least three quarters (3/4) of the Company's corporate capital and (b) within each Compartment, the majority (in number) of the Shareholders owing Shares that represent at least three quarter (3/4) of the Company's corporate capital allocated to such Compartment. Resolutions to dissolve and liquidate a specific Compartment of the Company may only be adopted by (a) the majority (in number) of the Shareholders owning Shares that represent at least three quarters (3/4) of the Company's corporate capital and (b) the majority (in number) of the Shareholders owing Shares that represent at least three quarter (3/4) of the Company's corporate capital allocated to such specific Compartment.

14.4. In case a person or entity is a Class A PESC Shareholder and an Class A Ordinary Shares Shareholder, this person or entity counts for one Shareholder for purposes of calculating the quorum as provided for by the Companies Law.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year.

15.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

15.2. Each year, the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company prepares the balance sheet and the profit and loss account of the Company, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and Shareholders towards the Company, in accordance with the Companies Law and Luxembourg GAAP.

15.3. Each Shareholder may request that a copy of the balance sheet, the profit and loss account or the inventory be sent to it at its own cost, otherwise each Shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the registered office.

15.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting of Shareholders or by way of circular resolutions of the Shareholders within six (6) months from the closing of the financial year.

15.5 In addition to the accounts prepared by the Company as provided for in article 15.2 above, the Company shall also determine at the end of each financial year, on separate accounts, a result for each Compartment, if any, which will be determined as follows:

(a) The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends

distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

(b) All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis.

15.6. The Shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts prepared by the Company as provided for in article 15.2 above. Any excess of the total of the credits over the total of the debits on each of the separate accounts will be available for distribution as dividends on the Shares relating to the relevant Compartment.

Art. 16. External Auditors. The accounts of the Company shall be audited by an external auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company in accordance with article 48 of the Securitization Law.

Art. 17. Profit and Loss. General

17.1 The Company shall maintain:

- (a) a Class A PESC profit account (the Class A PESC Profit Account); and
 - (b) within each Compartment, a general profit account (the General Profit Account),
- all to be kept in Pound Sterling (GBP).

Allocation of Losses

17.2. Within each Compartment, any losses appearing from the separate accounts, adopted by the General Meeting of Shareholders in accordance with article 15.6 above, for such Compartment shall be allocated as follows:

- (a) first, to the General Profit Account maintained within the relevant Compartment, if and to the extent this account shows a positive amount; and
- (b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the Class A PESC Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount.

Allocation of Profits

17.3. From the annual net profits of the Company as shown in the accounts prepared by the Company as provided for in article 15.2 above, five per cent (5%) is allocated to the legal reserve required by law. This allocation ceases to be required when such legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company set out in article 5.3 above.

17.4. Following any allocation to the legal reserve pursuant to article 17.3 above, within each Compartment, all of the profits distributable by law, appearing from the separate accounts adopted by the General Meeting of Shareholders in accordance with article 15.6 above for such Compartment (which, for the avoidance of doubt, shall include the Class A PESC Coupon Entitlement) must be allocated to the Profit Accounts in the following order:

- (i) first, with respect to any financial year, the Class A PESC Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the Class A PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the Class A PESC Profit Account; and
- (ii) second, with respect to any financial year, the Class A PESC Coupon Entitlement that has been allocated to the Class A PESC Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the Class A PESC Profit Account due to allocation of losses under article 17.2 in a subsequent financial year shall be allocated to the Class A PESC Profit Account; and
- (iii) third, with respect to any financial year, an amount equal to the Class A PESC Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the Class A PESC Profit Account; and
- (iv) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (i) to and including (iii) shall be allocated to the General Profit Account maintained within the relevant Compartment.

Coupons

17.5. In relation to the Class A PESCOs, subject to article 17.8 and 17.9 below, the balance of the Class A PESC Profit Account may be paid to the Class A PESC Shareholder(s) as a dividend, calculated on the following basis:

- (a) in case of a final dividend: the balance of the Class A PESC Profit Account (taking into account the reduction in the Class A PESC Profit Account effected by any interim dividends made to the Class A PESC Shareholder);
- (b) in the case of interim dividends made to the Class A PESC Shareholder(s): the balance of the Class A PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the date of the interim dividend distribution is the end of a Class A PESC Coupon Period.

17.6. Any distribution out of the Class A PESC Profit Accounts which is not contemplated by article 17.5 above can only be made to the Shareholders pursuant to a resolution of the sole Shareholder or a unanimous resolution of the general meeting of the Shareholders where the entire voting share capital of the Company is present or represented, it being understood, for the avoidance of doubt, that the Class A PESC Shareholder(s) shall not be entitled to any distributions except those made out of the Class A PESC Profit Account.

17.7. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company;

(ii) these interim accounts show that, within such Compartment, sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by resolution of the sole Shareholder or a unanimous resolution of the general meeting of the Shareholders where the entire voting share capital of the Company is present or represented within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

If the Company has established one or more Compartment(s), this article 17.7 shall apply mutatis mutandis within each Compartment, it being understood, for the avoidance of doubt, that if the Company intends to proceed with an interim dividend distribution in relation to a specific Compartment, the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company shall be required to draw up interim accounts for such specific Compartment only.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution and Liquidation of the Company.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, a resolution of the General Meeting of Shareholders (as provided for in article 14.3) which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2. These Articles shall remain in effect during the liquidation.

18.3. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

(a) first, to the Class A PESC Shareholder(s), the Class A PESC Investment Amount and the balance of the PESC Profit Account, whereby the balance of the Class A PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) provided for in article 18.1. is the end of a Class A PESC Coupon Period; and

(b) second, to the Class A Ordinary Shareholder(s), the remainder after the distribution pursuant to paragraph (a).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

18.4. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the sole Shareholder or the General Meeting of Shareholders, to dissolve the Company. Where the sole Shareholder or the General Meeting of the Shareholders has not appointed such person, the liquidators shall do so.

18.5. Subject to article 7.4 and 14.3 above, this article 18 will apply mutatis mutandis in case of the liquidation of a specific Compartment.

VII. Definitions

19. The following capitalized terms used in these Articles shall have the following meaning. Articles has the meaning given to it in article 1.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Class A Ordinary Shareholder(s) has the meaning given to it in article 5.1.

Class A Ordinary Shares Special Capital Reserve Account has the meaning given to it in Article 5.4.

Class A PESC Commencement Date means October 26, 2010.

Class A PESC(s) has the meaning given to it in article 5.2.

Class A PESC Coupon Entitlement means, with respect to any Class A PESC Coupon Period, an amount calculated as the product of (a) the Class A PESC Coupon Rate, and (b) the average Class A PESC Investment Amount during the relevant Class A PESC Coupon Period.

Class A PESC Coupon Period means the period:

(a) starting on (and including) the Class A PESC Commencement Date or a Class A PESC Period End Date; and

(b) ending on (but not including) the next Class A PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant Class A PESC Coupon Period.

Class A PESC Coupon Rate means a fraction, expressed as a percentage, the numerator of which is all income (including interest and gains), net of taxes, derived by the Company from the Class A PESC Investment for the relevant Class A PESC Coupon Period, minus the Company's expenses allocable to the Class A PESC Investment during such Class A PESC Coupon Period, and the denominator of which is the average Class A PESC Investment Amount during the relevant Class A PESC Coupon Period.

Class A PESC Investment means any and all receivables and other assets acquired by the Company with the proceeds from the issuance of the Class A PESCs (including special reserve capital account contributions thereon), including the re-investment of income and gains derived from such receivables and assets.

Class A PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the par value of each Class A PESC multiplied by the number of Class A PESCs on issue; and
- (b) the balance of the Class A PESC Special Capital Reserve Account.

Class A PESC Period End Date means,

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in article 5.8., and
- (b) each date of redemption of Class A PESCs by the Company pursuant to article 5.9 and article 5.8 or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the Class A PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

Class A PESC Profit Account has the meaning given to it in article 17.1.

Class A PESC Shareholder(s) has the meaning given to it in article 5.2.

Class A PESCs Special Capital Reserve Account has the meaning given to it in article 5.5.

Companies Law has the meaning given to it in article 1.

Compartment has the meaning given to it in article 7.1.

General Meeting of Shareholders has the meaning given to it in article 5.7.

General Profit Account has the meaning given to it in article 17.1.

Luxembourg GAAP means the Luxembourg general accepted accounting principles as in effect in Luxembourg.

Profit Accounts means the Class A PESC Profit Account and the General Profit Account.

Securitization Law has the meaning given to it in article 1.

Shareholder has the meaning given to it in article 5.2.

Shares means the Class A Ordinary Shares and the Class A PESCs.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., represented as stated above, subscribes to twenty-six thousand (26,000) Class A Ordinary Shares and six thousand two hundred and fifty (6,250) Class A PESCs, with a par value of one (1) Pound Sterling each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty-two thousand two hundred fifty (32,250) Pound Sterling.

The amount of thirty-two thousand two hundred fifty (32,250) Pound Sterling is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately three thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Stefan W. Wagner, executive director, born in Mannheim, Germany on September 7, 1964 and having his private address at 13, rue Joseph Leydenbach, L-1957 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Ms. Virginia Darrow, head of servicing, born in Syracuse, New York, USA on April 10, 1961 and having her professional address at 25 St. George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. James Macdonald, companies director, born in Edinburgh, United Kingdom, on February 4, 1950, having his professional address at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Martijn Sinnighe Damsté, companies director, born in Deventer, The Netherlands on February 11, 1978, with professional address at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Alain KOCH, companies director, born in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on August 18, 1965, having his professional address 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., une société en commandite soumise au régime fiscal d'exemption, régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street George Town, Grand Cayman KY1-9002, les Iles Caïmans,

ici représentée par Muriel Piquard, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. La dénomination de la société est "Webb III S.à r.l" (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée qui aura le statut de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera soumise et régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut ensuite être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique, ou selon le cas, du conseil de gérance de la Société. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, ainsi que les risques découlant d'obligations assumés par des tiers ou inhérents à la totalité ou à une partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs transactions ou de façon continue. La Société peut assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties des obligations ou en s'engageant par tout autre moyen. La Société peut émettre des parts sociales, des titres, des obligations, des emprunts obligataires et toute sorte de titres ou de dette dont la valeur ou le rapport dépend de ces risques. La Société peut réaliser des emprunts sous toute forme dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation.

3.2. La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, investir dans, détenir et disposer des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, parts sociales, et autres valeurs mobilières conformément aux disposi-

tions de la Loi sur la Titrisation et de la Loi sur les Sociétés Commerciales, étant entendu que la Société ne peut pas émettre des titres au public.

3.3. La Société peut octroyer des garanties et des gages, des emprunts hypothécaires ou tout autres types de sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation.

3.4. La Société peut librement disposer de, et transférer ses actifs, suivant les modalités déterminées par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas.

3.5. La Société peut créer un ou plusieurs compartiments conformément à l'article 7. des présents Statuts.

3.6. La Société peut exercer tous investissements ou opérations de nature juridique, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles au développement de son objet social, ainsi que toutes les opérations liées directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet social dans tous les secteurs décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital social

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société est représenté par vingt-six mille (26.000) parts sociales ordinaires de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une (1) livre sterling chacune (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A), toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires de Classe A est/sont individuellement désigné(s) ci-après comme un Associé Ordinaire de Classe A et collectivement comme les Associés Ordinaires de Classe A.

5.2. Le capital social de la Société est également représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) certificats de parts sociales privilégiées de classe A ayant une valeur nominale d'une (1) livre sterling chacun (les PESC de Classe A). Le(s) détenteur(s) de PESC de Classe A est/sont individuellement désigné(s) ci-après comme un Associé PESC de Classe A et collectivement comme les Associés PESC de Classe A.

Les Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les PESC de Classe A sont collectivement désignés ci-après comme les Parts Sociales. Les Associés Ordinaires de Classe A et les Associés PESC de Classe A sont collectivement désignés ci-après comme les Associés.

5.3. La totalité du capital social s'élève donc à trente-deux mille deux cent cinquante (32.250) livres sterling.

Les Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les PESC de Classe A sont exclusivement alloués au Compartiment 1 de la Société.

Toutes les parts sociales émises par la Société peuvent, expressément et exclusivement, être allouées à un ou plusieurs Compartiment(s) spécifique(s) de la Société. En ce qui concerne les Compartiments futurs de la Société, le capital social de la Société peut être augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales allouées exclusivement à un tel compartiment.

Toute contribution à la prime d'émission/réserve spéciale relative aux parts sociales allouées à un compartiment spécifique sera allouée au compte de prime d'émission/compte de réserve spéciale, lié à un tel compartiment de la Société.

5.4. La Société conservera un compte de réserve de capital spécial pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe A (le Compte de Réserve de Capital Spécial des Parts Sociales Ordinaires de Classe A) en livres sterling (GBP), et où sera inscrit le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe A. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de capital spécial constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Tout montant sur le compte de réserve de capital spécial des Parts Sociales Ordinaires de Classe A sera disponible pour une distribution aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe A uniquement, comme exposé dans les présents Statuts.

5.5. La Société conservera un compte de réserve de capital spécial pour les PESC de Classe A (le Compte de Réserve de Capital Spécial des PESC de Classe A) en livres sterling (GBP), et où sera inscrit le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les PESC de Classe A. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de capital spécial constitueront des réserves librement distribuables de la Société. Tout montant sur un Compte de Réserve de Capital Spécial de PESC de Classe A sera disponible pour une distribution aux détenteurs de PESC de Classe A uniquement, comme exposé dans les présents Statuts.

5.6 Les Parts Sociales Ordinaires de Classe A, les PESC de Classe A, le Compte de Réserve de Capital Spécial des Parts Sociales Ordinaires de Classe A et le Compte de Réserve de Capital Spécial des PESC de Classe A sont exclusivement alloués au compartiment 1 de la Société.

5.7. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Associé unique, ou selon le cas, de l'assemblée générale des Associés, composée des Associés PESC de Classe A et des Associés Ordinaires de Classe A (l'Assemblée Générale des Associés), adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Au cas où un Associé PESC de Classe A est également un Associé Ordinaire de Classe A, il compte pour un Associé pour le calcul du quorum exposé par la Loi.

Général - Rachat par la Société des Parts Sociales

5.8. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions prévues par la loi et les présents Statuts sur base des montants disponibles pour une distribution conformément à l'article 17.3.

Rachat obligatoire des PESC's par la Société

5.9. Dans les limites autorisées par la loi, au 30 avril 2030, la Société doit racheter la totalité (et non seulement une partie) des PESC's de Classe A encore en circulation à cette date.

Rachat optionnel des PESC's par la Société

5.10. Sous réserve de l'article 5.8 et de l'accord unanime des Associés, la Société peut racheter les PESC's en délivrant au moins six (6) jours calendaires à l'avance une notification écrite aux Associés PESC de Classe A concernés, mentionnant la date de rachat proposée, qui doit être un Jour Ouvrable et le montant du rachat incluant le calcul détaillé et raisonnable tel que requis par l'article 5.8. (selon le cas).

Montant exigible au(x) Associé(s) PESC de Classe A suite au rachat

5.11. Le(s) Associé(s) PESC de Classe A, en rémunération du rachat de leurs PESC's de Classe A par la Société selon l'article 5.9 ou 5.10. aura/auront le droit de percevoir un montant égal à la somme:

(a) du Montant d'Investissement PESC de Classe A; et

(b) du bilan du Compte de profit PESC de Classe A, d'où le bilan du Compte de profit PESC de Classe A est déterminé d'après l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la décision de(s) l'Associé(s) décidant du rachat est la fin de la Période de Coupon PESC de Classe A.

Art. 6. Parts Sociales Ordinaires de Classe A et PESC's.

6.1. Vis-à-vis de la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, dans la mesure où la Société ne reconnaît qu'un seul (1) propriétaire par Part Sociale. Les Copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés, ou, s'il n'y a pas plus d'un (1) Associé dans la Société aux non-Associés.

6.3 Lorsqu'il y a plusieurs Associés, la cession de Parts Sociales aux non-Associés est soumise à l'accord préalable de l'Assemblée Générale des Associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Une cession de Parts Sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Pour tous les autres points, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Si la Société a établi un ou plusieurs Compartiments le présent article 6.3 s'appliquera de la même façon (mutatis mutandis) au sein de chaque Compartiment, en conséquence de quoi les cessions entre les détenteurs de Parts Sociales exclusivement liées à un Compartiment aux détenteurs de Parts Sociales exclusivement liées à un autre Compartiment ne seront pas gratuites et sont soumises au consentement préalable de l'Assemblée Générale des Associés comme exposé ci-dessus.

6.4. En cas d'augmentation du capital social de la Société dans un Compartiment spécifique, les nouvelles Parts Sociales à souscrire en numéraire doivent être proposées en premier aux Associés existants de ce Compartiment, proportionnellement à ce que leurs Parts Sociales dans ce Compartiment représentent dans le capital social. Les Associés existants du Compartiment concerné peuvent exercer leur droit de souscription préférentielle pendant une durée d'au moins quinze jours à compter de l'offre de souscription. Cette durée sera déterminée par l'Assemblée Générale des Associés. La date d'ouverture de la période de souscription et de la période durant laquelle le droit de souscription préférentielle peut être exercé sera annoncée par avis écrit adressé aux Associés de ce Compartiment. Chaque Associé peut renoncer par écrit, soit en original, soit par télégramme, fax ou email à l'avis. Le droit de souscrire aux nouvelles Parts Sociales est transmissible pendant la période de souscription, et ce transfert est soumis aux mêmes formalités de cession que celles imposées aux Parts Sociales auxquelles il est attaché. Les Parts Sociales qui ne sont pas souscrites comme prévu ci-dessus peuvent uniquement être souscrites par des non-Associés à condition que ceux-ci reçoivent le consentement préalable de l'Assemblée Générale des Associés, représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social de la Société. Les Parts Sociales seront émises à tous les Associés selon les mêmes modalités.

6.5. Un registre des Associés sera conservé au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et peut être consulté par chaque Associé qui en fait la demande.

Art. 7. Compartiments.

7.1. Le gérant unique ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société, peut créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (individuellement un Compartiment et collectivement les Compartiments). Chaque Compartiment correspondra à une partie distincte des actifs et passifs de la Société. Les résolutions du gérant unique ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, du conseil de gérance de la Société créant un ou plusieurs Compartiments, ainsi que toutes modifications subséquentes à ce sujet, auront force exécutoire vis à vis de tout Associé et des tiers, à compter de la date de cette résolution.

7.2. Entre les Associés, les investisseurs et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des Associés, investisseurs et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été

désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment, sont strictement limités aux actifs de ce Compartiment, qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces Associés, investisseurs et créanciers. Les Associés, investisseurs et créanciers et de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé n'auront aucun droit aux actifs d'un tel Compartiment.

7.3. Le gérant unique ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société, ne pourra adopter aucune résolution modifiant la résolution ayant créé ce Compartiment ou prendre toute autre décision affectant directement les droits des Associés, investisseurs, ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de tous les Associés, investisseurs, ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société, en violation de cette disposition, sera nulle et non avenue.

7.4. Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même. Toute résolution en vue de liquider un Compartiment est adoptée selon les dispositions de l'article 14.3 ci-dessous.

7.5 La Société peut, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et de la Loi sur les Sociétés Commerciales, émettre des obligations et des titres dont la valeur ou le rendement est lié à des Compartiments spécifiques, actifs ou risques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certaines créances ou de certaines catégories de parts sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'Associé unique ou, selon le cas, de l'Assemblée Générale des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne doit (doivent) pas nécessairement être Associés.

8.2 Le conseil de gérance de la Société peut nommer un président parmi ses membres. Le président (si un président a été nommé) doit être un résident luxembourgeois.

8.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou par les présents Statuts à l'Associé unique ou à l'Assemblée Générale des Associés relèvent de la compétence du gérant unique ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, du conseil de gérance de la Société, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés (que ce soit des Associés PESC de Classe A ou des Associés Ordinaires de Classe A ou les deux) ou non, pour des tâches spécifiques par le gérant unique ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, par le conseil de gérance de la Société.

9.3. Le gérant unique ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'administration de la Société (en ce compris le droit d'agir en tant que signataire habilité pour la Société), et ses pouvoirs d'agir pour servir la politique et l'objet de la Société, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, gérant de la Société ou non, qui disposeront de pouvoirs déterminés par le Conseil et qui peuvent, sur autorisation du Conseil, sous-déléguer leurs pouvoirs. Ces personnes peuvent être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

9.4. La Société peut conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère selon lesquels la société mentionnée ci-dessus ou toute autre société ayant été préalablement approuvée par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels cette société peut, de façon journalière et soumise au contrôle général et à la responsabilité ultime du gérant unique, ou, si la Société est administrée par plusieurs gérants, du conseil de gérance de la Société, gérer les actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles régissant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée indéterminée. Ces contrats de gestion ou de conseil peuvent être conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance de la Société se réunit, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant ou du ou des réviseur(s) d'entreprises de la Société au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance de la Société au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion du conseil de gérance de la Société.

10.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir eu une parfaite connaissance

de l'ordre du jour de la réunion. Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

10.4. Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du conseil de gérance de la Société.

10.5. Le conseil de gérance de la Société ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance de la Société sont valablement adoptées à la majorité des voix exprimées, à condition qu'aucune résolution ne soit valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Le président (si un président a été nommé) aura une voix prépondérante en cas d'égalité des voix. Les décisions du conseil de gérance de la Société sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance de la Société par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

10.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

Art. 11. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique de la Société ou, si plusieurs gérants ont été nommés, par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B. De plus, la Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 9.2. des présents Statuts.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Sauf en cas de fraude, négligence ou mauvaise conduite volontaire, les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux présents Statuts et aux dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1. Si la Société a un Associé Unique, l'Associé unique exercera tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés Commerciales à l'Assemblée Générale des Associés.

13.2. Chaque Associé aura un vote pour chaque Part Sociale qu'il détient sous réserve de l'article 14.4 ci-dessous.

13.3. Chaque Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne ou entité, par lettre, télégramme, télex, fax ou courrier électronique afin de le représenter aux Assemblées Générales des Associés.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1 Si le nombre d'Associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) Associés (étant convenu que si un Associé PESC de Classe A est également un Associé Ordinaire de Classe A, il compte comme un Associé), les décisions des Associés peuvent être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les Associés (à la fois aux Associés PESC de Classe A et aux Associés Ordinaires de Classe A) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur voix en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des Associés qui possèdent des Parts Sociales représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ne peuvent être adoptées que par une résolution unanime des Associés. Les résolutions prises pour la dissolution et la liquidation de la Société ne peuvent être adoptées qu'à (a) la majorité (en nombre) des Associés qui possèdent des Parts Sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société et (b) au sein de chaque Compartiment, par la majorité (en nombre) des Associés détenant des Parts Sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société affecté à ce Compartiment. Les résolutions afin de dissoudre et de liquider un Compartiment spécifique de la Société ne peuvent être adoptées qu'à (a) la majorité (en nombre) des Associés qui possèdent des Parts Sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société et (b) la majorité (en nombre) des Associés détenant des Parts Sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société affecté à ce Compartiment spécifique.

14.4. Lorsqu'une personne physique ou entité est un Associé PESC de Classe A et également un Associé Ordinaire de Classe A, cette personne physique ou entité compte comme un seul Associé de la Société pour le calcul du quorum tel que prévu par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice Social.

15.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, le gérant unique, ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société, dresse le bilan et le compte de résultat de la Société, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des Associés envers la Société, conformément à la Loi sur les Sociétés commerciales et le Luxembourg GAAP.

15.3. Chaque Associé peut demander qu'une copie du bilan, du compte de résultat ou de l'inventaire lui soit envoyée à ses frais ou bien prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du compte de résultat au siège social.

15.4. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés par l'assemblée générale annuelle des Associés ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

15.5. En plus des comptes préparés par la Société tel que prévu à l'article 15.2 ci-dessus, la Société devra également déterminer, à la fin de chaque exercice social, sur des comptes séparés, un résultat pour chaque Compartiment, le cas échéant, qui sera déterminé de la manière suivante:

a) Le résultat de chaque Compartiment sera composé du bilan de tous les revenus, bénéfices ou autres recettes payés ou dus de toute autre manière concernant le Compartiment correspondant (en ce compris les plus-values, les bonis de liquidation et la distribution des dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds supportés par la Société pendant cet exercice et qui peut être, régulièrement et raisonnablement, affecté à l'opération de gestion de ce Compartiment (en ce compris les frais, coûts, impôts sur le revenu des sociétés sur les plus-values et les dépenses relatives à la distribution des dividendes).

b) Tous les revenus et dépenses qui n'ont pas été attribués à un Compartiment spécifique seront affectés aux Compartiments de la Société proportionnellement.

15.6 Le(s) Associé(s) approuveront ces comptes séparés en même temps que les comptes préparés par la Société tel que prévu à l'article 15.2 ci-dessus. Tout ce qui dépasse le total des crédits sur le total des débits sur chacun des comptes séparés sera disponible pour une distribution en tant que dividendes sur les Parts Sociales en relation avec le Compartiment concerné.

Art. 16. Réviseur d'entreprises. Les comptes de la Société seront contrôlés par un réviseur d'entreprises qui sera nommé par le gérant unique ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société, conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

Art. 17. Bénéfice et Perte. Général

17.1 La Société devra conserver:

(a) un compte de profits PESC de classe A (le Compte de Profits PESC de Classe A); et

(b) au sein de chaque Compartiment, un compte général de profits (le Compte Général de Profits), qui seront tous tenus en livres sterling (GBP).

Affectation des Pertes

17.2. Au sein de chaque Compartiment, toutes pertes qui sont dégagées des comptes séparés, adoptées par l'assemblée générale des Associés conformément à l'article 15.6 ci-dessus, pour ce Compartiment, seront affectées comme suit:

(a) premièrement, au Compte Général de Profits tenu au sein du Compartiment en question, si et dans la mesure où ce compte présente un montant positif; et

(b) deuxièmement, le solde restant après l'affectation prévue par le paragraphe (a) ci-dessus sera, le cas échéant, affecté au Compte de Profits PESC de Classe A, si et dans la mesure où ce compte présente un montant positif.

Affectation des Bénéfices

17.3. Des bénéfices nets annuels de la Société tels qu'ils ressortent des comptes préparés par la Société conformément à l'article 15.2 ci-dessus, cinq pour cent (5%) est affecté à la réserve légale tel que prévu par la loi. Cette affectation cesse d'être requise lorsque la réserve légale atteint un montant égal à dix pour cents (10%) du capital social de la Société tel qu'exposé à l'article 5.3 ci-dessus.

17.4 Après toute affectation à la réserve légale en vertu de l'article 17.3 ci-dessus, au sein de chaque Compartiment, tous les bénéfices distribuables en vertu de la loi, tels qu'ils ressortent des comptes séparés adoptés par l'Assemblée Générale des Associés conformément à l'article 15.6 ci-dessus pour ce Compartiment (qui, en tout état de cause devra inclure le Droit au Coupon PESC de Classe A), seront affectés au Compte de Profits dans l'ordre suivant:

(i) premièrement, pour tout exercice social, le droit au Coupon PESC de Classe A qui n'aura pas été pleinement affecté au Compte de Profits PESC de Classe A, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, sera affecté au Compte de Profits PESC de Classe A; et

(ii) deuxièmement, pour tout exercice social, le droit au Coupon PESC de Classe A qui aura été affecté au Compte de Profits PESC de Classe A et qui aura par la suite été retiré de ce compte de Profits PESC de Classe A en raison de

l'affectation des pertes conformément à l'article 17.2. lors d'un exercice social ultérieur, sera affecté au Compte de Profits PESC de Classe A; et

(iii) troisièmement, pour tout exercice social, un montant équivalent au droit au Coupon PESC de Classe A sera, pour l'exercice social concerné, affecté au Compte de Profits PESC de Classe A; et

(iv) finalement, le solde du bénéfice restant après les affectations en vertu des paragraphes (i) à (iii) inclus sera affecté au Compte Général de Profits conservé au sein du Compartiment en question.

Coupons

17.5. En ce qui concerne les PESC de Classe A, sous réserve de l'article 17.8 et 17.9 ci-dessous, le solde du Compte de Profits PESC de Classe A peut être payé à ou aux Associés PESC de Classe A sous la forme d'un dividende, calculé de la manière suivante:

(a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC de Classe A (tenant compte de la réduction dans le Compte de Profit PESC de Classe A réalisée par tout paiement d'acomptes sur dividende faits à l'Associé PESC de Classe A);

(b) dans le cas d'acomptes sur dividende versés à ou aux Associé(s) PESC de Classe A: le solde du Compte de Profits PESC de Classe A déterminé selon l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la date de la distribution de l'acompte sur dividende est la fin de la Période de Coupon PESC de Classe A.

17.6. Toute distribution en dehors des Comptes de Profits PESC de Classe A qui n'est pas prévue par l'article 17.5 ci-dessus peut uniquement être faite aux Associés en vertu d'une résolution de l'Associé unique ou suite à une résolution unanime de l'assemblée générale des Associés où l'intégralité du capital social votant de la Société est présent ou représenté, étant entendu que, en tout état de cause, le(s) Associé(s) PESC de Classe A n'auront droit à aucune distribution, excepté celles issues de Compte de Profit PESC de Classe A.

17.7 Des acomptes sur dividende peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, le Conseil de gérance de la Société;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que, au sein de chaque Compartiment, des bénéfices suffisants et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être prise par une résolution de l'Associé unique or par une résolution unanime de l'assemblée générale des Associés lorsque l'intégralité du capital social votant de la société est présent ou représenté, dans les deux (2) mois à compter de la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excédent à la Société.

Si la Société a établi un ou plusieurs Compartiment(s), le présent article 17.7 s'appliquera de la même façon (mutatis mutandis) au sein de chaque Compartiment, étant entendu que, en tout état de cause, si la Société a l'intention de procéder à une distribution d'acompte sur dividende concernant un Compartiment spécifique, le gérant unique ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, le conseil de gérance de la Société, sera tenu d'établir les comptes intérimaires pour ce Compartiment spécifique uniquement.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation de la Société.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par une résolution de l'Associé unique ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des Associés (tel que prévu par l'article 14.3) qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé (s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Les présents Statuts resteront en vigueur pendant la durée de la liquidation.

18.3. Tous actifs restants après le paiement de toutes les dettes de la Société seront répartis comme suit:

a) premièrement, à ou aux Associé(s) PESC de Classe A, le Montant d'Investissement PESC de Classe A et le solde du Compte de Profits PESC, d'où le solde du Compte de Profits PESC de Classe A est déterminé selon l'hypothèse que le jour calendaire précédant immédiatement la résolution de(s) l'Associé(s) prévue à l'article 18.1. est la fin d'une période de Coupon PESC de Classe A; et

b) deuxièmement, à ou aux Associé(s) Ordinaire(s) de Classe A, le solde restant après la distribution conformément au paragraphe (a).

Dès la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société concernant les Parts Sociales qu'elle détient.

18.4. Après la réalisation de la liquidation, les livres et registres de la Société seront conservés pendant la période prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la résolution de l'associé unique ou par résolution de l'assemblée générale des Associés en vue de dissoudre la Société. Si l'associé unique ou l'assemblée générale des Associés n'a désigné personne, les liquidateurs s'en chargeront.

18.5. Sous réserve des articles 7.4 et 14.3 ci-dessus, le présent article 18 s'appliquera par analogie (mutatis mutandis) en cas de liquidation d'un Compartiment spécifique.

VII. Définitions

19. Les termes suivants en majuscule utilisés dans les présents Statuts auront les significations suivantes:

Statuts a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Jour ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

Associé(s) Ordinaire(s) de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Compte de Réserve de Capital Spécial des Parts Sociales Ordinaires de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.4.

Date de commencement d'un PESC de Classe A signifie le 26 octobre 2010.

PESC(S) de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Droit au Coupon PESC de Classe A signifie, en rapport avec toute Période de Coupon PESC de Classe A, un montant calculé comme le produit de (a) le taux du Coupon PESC de Classe A et, (b) la moyenne du Montant de l'Investissement PESC de Classe A durant cette Période de Coupon PESC de Classe A en question.

Période de Coupon PESC de Classe A signifie la période:

(a) commençant le (incluant) la Date de Commencement de PESC de Classe A ou une Date de Fin de Période PESC de Classe A; et

(b) finissant le (mais qui n'inclue pas) la prochaine Date de Fin de Période PESC de Classe A, basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC de Classe A.

Taux du Coupon PESC de Classe A signifie une fraction, exprimée en pourcentage, le numérateur correspondant à tous les revenus (en ce compris intérêts et gains), net d'impôts, dérivés par la Société de l'Investissement PESC de Classe A pour la Période de Coupon PESC de Classe A en question, moins les dépenses de la Société attribuables à l'Investissement PESC de Classe A pendant cette Période de Coupon PESC de Classe A, et le dénominateur correspondant à la moyenne du Montant de l'Investissement PESC de Classe A durant la Période de Coupon PESC de Classe A en question.

Investissement PESC de Classe A signifie toutes créances et autres actifs acquis par la Société avec les revenus de l'émission de PESC de Classe A (en ce compris les contributions au compte de réserve de capital spécial), comprenant le réinvestissement de revenus et gains issus de ces créances et actifs.

Montant de l'Investissement PESC de Classe A signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PESC de Classe A multipliée par le nombre de PESC de Classe A en émission; et

(b) le solde du Compte de Réserve de Capital Spécial PESC de Classe A.

Date de Fin de Période PESC de Classe A signifie,

(a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.7.; et

(b) chaque date de rachat des PESC de Classe A par la Société conformément à l'article 5.8. et à l'article 5.7.; ou si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice social suivant, auquel cas la Date de Fin de Période PESC de Classe A finira le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PESC de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'article 17.1.

Associé(s) PESC de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Compte de Réserve de Capital Spécial PESC de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.5.

Loi sur les Sociétés Commerciales a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Compartiment a la signification qui lui est attribuée à l'article 7.1.

Assemblée Générale des Associés a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.6.

Compte de Profit Général a la signification qui lui est attribuée à l'article 17.1.

Luxembourg GAAP signifie les principes comptables luxembourgeois généralement acceptés en vigueur au Luxembourg.

Comptes de Profit signifie le Compte de Profit PESC de Classe A et le Compte de Profit Général.

Loi sur la Titrisation a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Associé a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Parts Sociales signifie les Parts Sociales ordinaires de Classe A et les PESC de Classe A.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à vingt-six mille (26.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe A et à six mille deux cent cinquante (6.250) PESCs de Classe A, d'une valeur nominale d'une (1) livre sterling chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente-deux mille deux cent cinquante (32.250) livres sterling.

Le montant de trente-deux mille deux cent cinquante (32.250) livres sterling est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en rapport avec sa constitution sont estimés à environ trois mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Stefan W. Wagner, executive director, né à Mannheim, Allemagne, le 7 septembre 1964 et ayant son adresse privée au 13, rue Joseph Leydenbach, L-1957 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Virginia Darrow, head of servicing, née à Syracuse, New York, Etats-Unis d'Amérique, le 10 avril 1961 et ayant son adresse professionnelle au 25 St. George Street, Londres, W1S 1FS, Royaume-Uni.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. James Macdonald, administrateur de sociétés (companies director), né à Edinburgh, Royaume-Uni, le 4 février 1950, ayant son adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Martijn Sinnghe Damsté, administrateur de sociétés (companies director), né à Deventer, Les Pays-Bas, le 11 février 1978, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Alain Koch, administrateur de sociétés (companies director), né à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, le 18 août 1965, ayant son adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: M. PIQUARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47533. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010152768/943.

(100175621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Rhine Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 121.264.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 10 novembre 2010

En date du 10 novembre 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Charles BLACKBURN de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Apwinder SUMAL, née le 29 juin 1978 à Coventry, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 1, Great Winchester Street, EC2N 2DB Londres, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Jean-Michel HAMELLE

Madame Jennifer LEE

Monsieur David VAN STEENKISTE

Monsieur David A. REUBEN

Madame Apwinder SUMAL

Mise à jour

Les sièges sociaux des associés cités ci-après ont été transférés de la manière suivante:

- ECO Luxembourg S.à r.l.: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- ECR Luxembourg S.à r.l.: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Marvico Investments Limited: 2, Prodromou & Zinosos Kitieos street, 2064 Nicosie, Chypre

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Rhine Properties S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010151059/29.

(100173440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

DuPont Solutions (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2984 Contern,

R.C.S. Luxembourg B 121.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DuPont Solutions (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010149500/12.

(100171634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Danval International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 85.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DANVAL INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010149501/11.

(100171671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Deco et Buro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 54, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 103.390.

Par la présente, je soussigné VALTER Claude, demeurant 11, lot des Villas du Coteau à F-57655 BOULANGE, donne ma démission en tant que gérant administratif, avec date de la présente, dans la société DECO et BURO S.à r.l., Numéro R.C. B 103.390, avec siège social à L-3730 RUMELANGE, 54, Grand-Rue.

Fait à Rumelange, le 8 novembre 2010.

M. VALTER Claude.

Référence de publication: 2010149502/11.

(100171360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Lupo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 135.575.

—
Extrait des résolutions des associés de la société

Les associés ont pris unanimement la décision suivante:

La confirmation de la nomination avec effet au 8 novembre 2010, de Eirik Robson avec adresse privée a Throphill Grange, Throphill, NE61 3QN Morpeth, GB, comme gérant de la société.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 8 novembre 2010 de:

- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland
- Michelle Marie Carvill
- Eirik Robson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Signature
Domiciliataire de sociétés

Référence de publication: 2010149768/20.

(100172026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

DPC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 78.029.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DPC (Luxembourg) S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010149503/12.

(100171259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

DPC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 78.029.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DPC (Luxembourg) S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010149504/12.

(100171260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

E.Völker Peinture Générale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.
R.C.S. Luxembourg B 64.351.

—
Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09/11/2010.

Référence de publication: 2010149505/10.

(100171430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Signature.

Maxime International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.982.

—
Rectificatif du dépôt enregistré au RCS le 16 octobre 2009 sous la référence L090159512.04

Il est porté à la connaissance de tous que lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 16 octobre 2009:

- Mr Keimpe Reitsma a été nommé en tant qu'Administrateur et avec un pouvoir de signature individuel jusqu'en 2015.
- Mr Christian Tailleux a été nommé en tant qu'Administrateur et avec un pouvoir de signature individuel jusqu'en 2015.
- Mr James Body a été nommé en tant qu'Administrateur et avec un pouvoir de signature individuel jusqu'en 2015.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010149947/20.

(100171189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

European Property Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.679.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149506/11.

(100171388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Pronos SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.624.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle; et

2) SOPASOG, une société de droit luxembourgeois établie au 2 Avenue Charles de Gaulle Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculé au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 129790.

Ici représentée par Monsieur Claude SCHMITZ en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme, sous la dénomination de "PRONOS SA" (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à :

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'admini-

nistrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télex, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au trente juin deux mille onze.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième mercredi du mois de septembre à 15 heures et pour la première fois en deux mille onze au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Mr Claude SCHMITZ, précité	1 action
2. SOPASOG SA, précitée	<u>309 actions</u>
TOTAL	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR. 31.000) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à 11 A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Thierry FLEMING, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Claude SCHMITZ, précité, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Guy HORNICK, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

4. Est nommé au poste de Président du conseil d'administration Monsieur Claude SCHMITZ, précité.

5. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

6. Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015 et celui du commissaire également à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, es-qualités qu'elle agit, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Claude Schmitz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 octobre 2010. LAC / 2010 / 47684. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150458/205.

(100173336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Ecoprompt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ECOPROMPT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010149507/12.

(100171663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Ecoprompt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ECOPROMPT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010149508/12.

(100171667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Egli S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3468 Dudelange, 32, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 95.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149509/10.

(100171276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Ambrona S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 35.497.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 29 octobre 2010, LAC/2010/47803.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme Holding «AMBRONA S.A.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié en date du 16 novembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 168 de 1991.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 434 du 1^{er} mars 2010.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 25 octobre 2010, à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150116/20.

(100172615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

El Pueblo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9390 Reisdorf, 5, rue de l'Our.
R.C.S. Luxembourg B 101.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149510/10.

(100171278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Elberton Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 106.391.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149511/10.

(100171164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Euroconsumers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 33.096.

A l'attention de M. Daniel STONS, Président du C.A. d'Euroconsumers S.A.

Comme il a été convenu avec mes collègues et vous-même, je vous présente, ce jour, ma démission du Conseil d'Administration de la société Euroconsumers SA, immatriculée au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.096 et dont le siège social est établi à Luxembourg, 13B avenue Guillaume.

Lisbonne, le 18 septembre 2010.

Drève des 2 Bois, 24

B-1490 Court Saint Etienne

Yves GENIN

Référence de publication: 2010149514/15.

(100171385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

EPI Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 101.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149513/10.

(100171328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Arelsa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 95.127.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010149618/9.

(100171912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Eurohan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9540 Wiltz, 29, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 104.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149515/10.

(100171290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Eximport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 3, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 28.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149516/10.

(100171288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Finanzgesellschaft für das Rheinlandgebiet AG, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 16.020.

Conformément à l'article 3 (i) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 20 août 2005 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

* Finanzgesellschaft für das Rheinlandgebiet AG

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16.020

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 5 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2010.
ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.
Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010152016/21.

(100172589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Forum Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149517/10.

(100171274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Friture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Manternach, 11, Am Burfeld.

R.C.S. Luxembourg B 105.589.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149519/10.

(100171412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

GSCP VI AA Two Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.198.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2007, acte publié
au Mémorial C, no 2486 du 02 novembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicole Götz
Manager

Référence de publication: 2010149532/14.

(100171102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Gasysco AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 7, Am leweschten Flouer.

R.C.S. Luxembourg B 143.372.

Les comptes annuels 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149521/10.

(100171293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Genzyme International Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.000.100,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.535.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 de la société Genzyme International Holdings Limited ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149522/12.

(100171579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Garage Stamerra Frères Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 6, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 49.890.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GARAGE STAMERRA

Signature

Référence de publication: 2010149525/11.

(100171252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Genzyme Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.687.775,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 97.613.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 de la société Genzyme Luxembourg S.à r.l. ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149526/12.

(100171585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Glischke Bedachungen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-6, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 93.838.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010149527/11.

(100171483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Grand Net Service Center Sàrl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 34, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.743.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2010.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2010149529/12.

(100171477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Hubs S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.813.

—
Extrait de l'assemblée générale du 2 novembre 2010

L'Assemblée Générale des associés a autorisé la cession de parts sociales suivante qui a eu lieu en date du 2 Novembre 2010

- La société EASY SOLUTIONS S.à r.l. a cédé les 10 parts sociales qu'elle détenait à Madame MUSSARD Frédérique Marie-Antoinette, indépendante, née le 16 mai 1966 à Saint-Mandé (France), demeurant à 34, rue de la Taye, F-54310 Homécourt

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société HUBS S.à r.l. est la suivante:

- Madame Françoise DI BETTA, demeurant au 71, Grand-rue, F-57050 Lorry lès Metz (France),	80
- Madame MUSSARD Frédérique Marie-Antoinette, demeurant à 34, rue de la Taye, F-54310 Homécourt, . . .	10
- Monsieur Stephan BÖHMIG demeurant au 11, Daniel Morelon, F-57970 LONGWY	10
Total: Cent parts présentes ou représentées	100

Luxembourg, le 2 Novembre 2010.

Référence de publication: 2010149738/19.

(100172182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Griwa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3468 Dudelange, 32, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 114.578.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149530/10.

(100171284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Hansa Overseas Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.962.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010149533/10.

(100171089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Immo Gil Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 62, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 146.757.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2010.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2010149535/12.

(100171479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

KJK Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 156.627.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-seventh of October.

Before us Maitre Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand- Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1) Kaima Capital Eesti Oü having its registered office at Viru 19, 10140 Tallinn (Estonia), here represented by Me Yves Lacroix, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 14 October 2010 in Helsinki, Finland.
- 2) Mr. Jaakko Salmelin, born on 6 January 1980 in Tampere (Finland), residing at Jääkärintie 6B A1, 00150 Helsinki (Finland), here represented by Me Yves Lacroix, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 14 October 2010 in Helsinki, Finland.
- 3) Mr. Kari Salonen, born on 11 February 1960 in Helsinki (Finland), residing at Vuohikatu 15, 04430 Järvenpää (Finland), here represented by Me Yves Lacroix, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 20 October 2010 in Helsinki, Finland.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, duly represented, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme (the "Articles of Incorporation"), which they form between themselves:

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of KJK Management S.A. (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-one hereof.

Art. 3. The purpose of the Company is the creation, administration and management of KJK Fund, SICAV-SIF (the "Fund"), a specialised investment fund under the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds.

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may, on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfers in its name or in third parties name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and holders of shares of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the relevant Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company shall be governed by Chapter 14 of the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment (the "2002 Law").

The Company may also administer its own assets on an ancillary basis and may take any measures and carry out any operation directly or indirectly connected with its purpose within the limits of Chapter 14 of the 2002 Law.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors").

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The share capital is set at one hundred twenty-six thousand Euros (126,000.-EUR) consisting of one hundred twenty-six (126) shares in registered form with a par value of one thousand Euros (1,000.-EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of

each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Subject to the approval of the Board of Directors, transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 7. Any regularly convened meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Thursday in the month of April at 12.00 noon. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorums and delays required by law shall govern the notice and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telefax or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the independent auditor, pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 12. The Board of Directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vicechairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including general managers and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be directors or shareholder of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors.

Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable or telegram or telefax or telex another director as his proxy. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the

majority of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If the quorum is not satisfied, another meeting shall be convened.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 14. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The Board of Directors may delegate under its overall responsibility and control its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to directors or officers of the Company.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in such contract or transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. The Company will be bound by the joint signature of any two directors or by the sole signature of any director or officer to whom authority has been specially delegated by the Board of Directors.

Art. 17. The operations of the Company, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by one or more independent auditors.

The independent auditor(s) shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine his/their office term and fees.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 19. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same Article.

Within the limits provided by law the general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board of Directors determine how the annual results shall be disposed of.

The Board of Directors may decide to pay interim distributions in accordance with the law.

The payment of the distributions shall be made to the address indicated on the register of shareholders.

The Board of Directors may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

Art. 20. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 22. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares	Value
1.- Kaima Capital Eesti Oü	Forty two (42) shares	EUR 42,000.-
2.- Jaakko Salmelin	Forty two (42) shares	EUR 42,000.-
3.- Kari Salonen	Forty two (42) shares	EUR 42,000.-
TOTAL	One hundred twenty six (126) shares	EUR 126,000.-

The shares have all been fully paid up in cash so that one hundred twenty six thousand Euro (EUR 126,000.-) are now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall end on the 31st of December 2011.

The first general annual meeting of shareholders shall be held in April 2012.

The first annual report of the Company will be dated 31 December 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Statements

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company shall be at 412F, Route d'Esch, L1030 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The independant auditor for the Company shall be Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg. The auditor shall remain in office until the close of annual general meeting approving the accounts of the Company as of 31 December 2011.

Third resolution

The following persons are appointed as members of the Board of Directors:

- Mr. Kustaa Äimä, born on 6 December 1971 in Helsinki (Finland), residing professionally at Kalevankatu 14 C, 4th floor, 00100 Helsinki (Finland);

- Mr. Jaakko Salmelin, born on 6 January 1980 in Tampere (Finland), residing at Kalevankatu 14 C, 4th floor, 00100 Helsinki (Finland);

- Mr. Kari Salonen, born on 11 February 1960 in Helsinki (Finland), residing at Kalevankatu 14 C, 4th floor, 00100 Helsinki (Finland).

The Board of Directors shall remain in office until the close of the ordinary general meeting of shareholders of 2016.

Whereof this notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This original deed having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, civil status and residence; the said appearing persons signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Kaima Capital Eesti Oü ayant son siège social au Viru 19, 10140 Tallinn (Estonie)),

représentée aux présentes par M^e Yves Lacroix, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 octobre 2010 à Helsinki, Finlande.

2) Monsieur Jaakko Salmelin, né le 6 janvier 1980 à Tampere (Finlande), demeurant au Jääkärintie 6B A1, 00150 Helsinki (Finlande),

représenté aux présentes par Me Yves Lacroix, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 octobre 2010 à Helsinki, Finlande.

3) Monsieur Kari Salonen, né le 11 février 1960 à Helsinki (Finlande), demeurant au Vuohikatu 15, 04430 Järvenpää (Finlande),

représenté aux présentes par Me Yves Lacroix, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 octobre 2010 à Helsinki, Finlande.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, dûment représentées, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme (les «Statuts») qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de KJK Management S.A. (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts, tel que prévu à l'article vingt et un des présentes.

Art. 3. La Société a pour objet la création, l'administration et la gestion de KJK Fund, SICAV-SIF (le «Fonds»), un fonds d'investissement spécialisé en vertu de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

La Société exercera toute activité liée à la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et remettre tout titre, procéder à toute inscription et tout transfert en son nom et au nom de tiers dans le registre d'actions ou d'obligations de toute société luxembourgeoise ou étrangère, et exercer pour compte du Fonds et des porteurs d'actions du Fonds tout droit et privilège, en particulier tout droit de vote attaché aux titres constituant les avoirs du Fonds. L'énumération ci-dessus n'est pas exhaustive, mais simplement indicative.

La Société est soumise aux dispositions du Chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2002»).

A titre accessoire, la Société peut également gérer ses propres avoirs, prendre toute mesure et effectuer toute opération en relation directe ou indirecte avec son objet social dans les limites fixées par le Chapitre 14 de la Loi de 2002.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt-six mille euros (EUR 126.000,-) représenté par cent vingt-six (126) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires. Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou

son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts.

Sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration, le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Toute assemblée générale de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des actionnaires de la Société. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir ou ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi Luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois d'avril à 12.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou télex une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 10. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration ou du réviseur d'entreprises agréé à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de l'assemblée à chaque actionnaire à son adresse inscrite au registre des actionnaires.

Si toutefois tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ou publication préalable.

Art. 11. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins; les membres du Conseil n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une durée maximale de six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et aient accepté leur mandat; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Dans le cas où un poste d'administrateur venait à être vacant pour cause de décès, de départ ou pour toute autre raison, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration; en son absence, l'assemblée générale ou le Conseil d'Administration pourra désigner, à la majorité des personnes présentes, un autre administrateur et, eu égard aux assemblées générales des actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Le Conseil d'Administration peut, de temps à autre, nommer des responsables de la Société, y compris des directeurs généraux et tout directeur général adjoint ou autre responsable jugés nécessaires à la bonne gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Lesdits responsables ne doivent pas nécessairement être des administrateurs ou des actionnaires de la Société. Les pouvoirs et les obligations des responsables ainsi nommés leur seront attribués par le Conseil d'Administration, sauf disposition contraire des présents Statuts.

Avis de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être dérogé à cet avis de convocation moyennant accord de chaque administrateur confirmé par écrit ou par câble, télégramme, télécopie ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion.

individuelle du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre. Dans ce cas, la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme téléfax ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer ou agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas atteint, une autre réunion devra être convoquée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur et en défaveur d'une résolution, la voix du président sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les administrateurs sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 13. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président ou, en son absence, par l'administrateur qui en aura assumé temporairement la présidence. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, ou par le secrétaire, ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour assurer la gestion des affaires de la Société et faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration a, en particulier, le pouvoir de déterminer la politique générale et la conduite de l'administration et des affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration peut, sous sa responsabilité et son contrôle, déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société auraient un intérêt en rapport avec ledit contrat ou ladite transaction, ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, associés, fondés de pouvoirs ou employés des autres sociétés ou firmes en question. Tout administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoirs ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires ne sera pas de ce fait privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives à un tel contrat ou de telles affaires. Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et rapport devra être fait sur une telle affaire à la prochaine assemblée des actionnaires.

La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie pour être ou avoir été administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion; en cas d'arrangement, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dont il pourrait être titulaire.

Art. 16. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature d'un administrateur ou de tout fondé de pouvoir auquel des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 17. Les opérations de la Société, y compris notamment sa comptabilité et ses affaires fiscales ainsi que les déclarations d'impôts ou tous autres rapports requis par la législation luxembourgeoise, seront surveillés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise indépendants.

Le(s) réviseur(s) d'entreprise indépendant(s) sera (seront) élu(s) et révoqué(s) par les actionnaires réunis en assemblée générale qui fixera la durée de son (leur) mandat, ainsi que ses (leurs) émoluments.

Art. 18. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 19. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des Statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, ainsi que prévu dans le même article.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, dans les limites prévues par la loi, sur la base d'une proposition du Conseil d'Administration, la répartition des résultats annuels.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intermédiaires en conformité avec la loi.

Le paiement de ces dividendes sera effectué à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.

Le Conseil d'Administration déterminera souverainement la devise dans laquelle il paiera les dividendes ainsi que la date et le lieu de paiement.

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou personnes morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires statuant sur la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur indemnisation.

Art. 21. Les présents Statuts pourront être modifiés en temps utile par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 22. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Le capital social a été souscrit comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Valeur
1.- Kaima Capital Eesti Oü	Quarante-deux (42) actions	EUR 42.000,-
2.- Jaakko Salmelin	Quarante-deux (42) actions	EUR 42.000,-
3.- Kari Salonen	<u>Quarante-deux (42) actions</u>	<u>EUR 42.000,-</u>
TOTAL	Cent vingt-six (126) actions	EUR 126.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent vingt-six mille euros (EUR 126.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 de décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en avril 2012.

Le premier rapport annuel de Société sera daté du 31 décembre 2011.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 1.500,-.

Constatation

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Aussitôt après la constitution de la Société, les personnes susmentionnées, représentant l'entièreté du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société est fixé au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Le réviseur d'entreprise de la Société est Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. La durée du mandat du réviseur d'entreprise prendra fin au terme de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

Troisième résolution

Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil d'Administration:

- Monsieur Kustaa Äimä, né le 6 décembre 1971 à Helsinki (Finlande), demeurant professionnellement au Kalevankatu 14 C, 4th floor, 00100 Helsinki (Finlande);

- Monsieur Jaakko Salmelin, né le 6 janvier 1980 à Tampere (Finlande), demeurant professionnellement au Kalevankatu 14 C, 4th floor, 00100 Helsinki (Finlande);

- Monsieur Kari Salonen, né le 11 février 1960 à Helsinki (Finlande), demeurant professionnellement au Kalevankatu 14 C, 4th floor, 00100 Helsinki (Finlande).

Le Conseil d'Administration restera en fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. LACROIX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48181. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150333/454.

(100173366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Immobilière de Gestion Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 27.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149536/10.

(100171557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Immoneuf Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 28, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 94.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149537/10.

(100171242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Inovatec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 117.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010149538/11.

(100171486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Avenue Asia (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.225.

In the year two thousand and ten, on the twenty sixth day of October.

Before us, Maître Joseph Elvinger Civil Law notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Avenue Luxembourg LLC, a Limited Liability Company existing under the laws of Delaware, United States, having its registered office at C/O National Corporate Research, LTD., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901 duly represented by Ms. Anca Iusco, lawyer residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 October 2010.

This proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Avenue Asia (Luxembourg), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, registered with the Luxembourg trade and companies’ register under number B 141225 (the “Company”).

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company from its current periodicity of the first of September of each year until the thirty-first of August of each year to a periodicity from the first of January of each year until the thirty-first of December of each year and to close the current financial year on the thirty-first of December 2010 consequently.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 20 of the articles of the association which shall have the following wording:

“ **Art. 20.** The Company’s year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.”

Valuation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, fees or expenses in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Avenue Luxembourg LLC une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Delaware, ayant son siège social à C/O National Corporate Research, LTD., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901 représentée par Anca Iusco, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 13 octobre 2010

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La comparante est l’associé unique (l’«Associé Unique») de Avenue Asia (Luxembourg), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141225 (la «Société»).

La comparante, représentant l’intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société de sa périodicité actuelle du premier septembre au trente-et-un août de chaque année par une périodicité du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année et par conséquent d'arrêter l'exercice social en cours le trente-et-un décembre.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un decembre de chaque année».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille Euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Iusco, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47521. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Référence de publication: 2010150106/77.

(100172968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Issan Palmer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 60.492.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010149539/11.

(100171321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Jardine Matheson International Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.842,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.924.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Jardine Matheson International Luxembourg S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant A

Référence de publication: 2010149540/15.

(100171742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Berbourg - Solar s.c., Société Civile.

Siège social: Beckerich,
R.C.S. Luxembourg E 4.376.

STATUTS

L'an deux mille dix, le 11 novembre.

Entre les soussigné(e)s:

Madame ALTWIES Josette, 1, chemin Rouge, L-4480 Belvaux,
Monsieur HILGER Marc, 7, op d'Heid, L-7417 Brouch,
Monsieur MULLENBACH Claude, 119, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen,
Monsieur RHEIN Guy, 19, rue Pietert, L-6771 Grevenmacher,
Monsieur RIBAU Paul, 16, rue de Luxembourg, L-7540 Berschbach,
Madame RODENBOURG Mireille, 86, op Soltgen, L-3862 Schifflange,
Madame SIMON Alexa, 153, rue de Luxembourg, L-7540 Rollingen,
Monsieur WEBER Armand, 1, chemin Rouge, L-4480 Belvaux,
Madame WEYCKER Félicie, 119, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen.

ci-après dénommé(e)s 'associé(e)s',

il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832-1837 du Code civil.

Titre 1^{er} Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est dénommée société civile 'BERBOURG - Solar s.c.'.

Art. 2. Siège social. Le siège de la société est établi dans la commune de Beckerich. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La durée. La société civile est constituée pour une durée de 30 ans à partir de la signature de ce contrat.

Titre 2 Objet

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque de 25,30 kWp qui sera installée sur le toit du C.I.P.A. «Haaptmann's Schlass», 4, Brucherstrooss à L-6831 Berbourg. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

Titre 3 Engagements des associé(e)s

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société civile est constitué par une installation photovoltaïque de 25,30 kWp, représenté par 110 parts sociales. Le montant du capital social est de 1.000,- €.

L'apport des associés lors de la constitution de la présente société civile s'est effectué comme suit:

Madame ALTWIES Josette, a apporté 17 modules photovoltaïques BPSolar 3230N 230Wp avec système de montage, 17/110 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur HILGER Marc, a apporté 17 modules photovoltaïques BPSolar 3230N 230Wp avec système de montage, 17/110 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur MULLENBACH Claude, a apporté 5 modules photovoltaïques BPSolar 3230N 230Wp avec système de montage, 5/110 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur RHEIN Guy, a apporté 17 modules photovoltaïques BPSolar 3230N 230Wp avec système de montage, 17/110 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur RIBAU Paul, a apporté 13 modules photovoltaïques BPSolar 3230N 230Wp avec système de montage, 13/110 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame RODENBOURG Mireille, a apporté 6 modules photovoltaïques BPSolar 3230N 230Wp avec système de montage, 6/110 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame SIMON Alexa, a apporté 13 modules photovoltaïques BPSolar 3230N 230Wp avec système de montage, 13/110 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur WEBER Armand, a apporté 17 modules photovoltaïques BPSolar 3230N 230Wp avec système de montage, 17/110 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame WEYCKER Félicie, a apporté 5 modules photovoltaïques BPSolar 3230N 230Wp avec système de montage, 5/110 du câblage et de l'infrastructure commune.

La description de la partie commune est annexée au présent contrat.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 6. Participation aux bénéfices et pertes. La part de chaque associé dans les bénéfices et pertes de la société sont proportionnelles à sa mise dans le fonds de la société.

Ainsi la répartition des parts sociales se fera comme suit:

Madame ALTWIES Josette, 17 parts sociales

Monsieur HILGER Marc, 17 parts sociales

Monsieur MULLENBACH Claude, 5 parts sociales

Monsieur RHEIN Guy, 17 parts sociales

Monsieur RIBAU Paul, 13 parts sociales

Madame RODENBOURG Mireille, 6 parts sociales

Madame SIMON Alexa, 13 parts sociales

Monsieur WEBER Armand, 17 parts sociales

Madame WEYCKER Félicie, 5 parts sociales

Titre 4 Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour.

La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

Titre 5 Administration et Gérance

Art. 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de trois ans. Ce mandat peut être reconduit. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

Art. 10. Mission et rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant. Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de 1.000,- €. Au-delà du prédit mandat une autorisation préalable de l'assemblée générale est indispensable.

Titre 6 Fin de la société

Art. 13. Fin de la société et affectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

Art. 14. Vente, cession ou transfert de parts sociales. Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel (le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Tout associé(e) pourra vendre, céder ou transférer toutes ou partie de ses parts sociales exclusivement aux membres de la famille, (max. 2^{ème} degré) sans en référer préalablement aux autres associés.

Art. 15. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec son héritier.

Titre 7 Dispositions générales

Art. 16. Les dispositions de la loi du 28 décembre 1992 (Code civil, livre III, Titre IX, Art. 1832-1873) précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par le présent contrat.

Fait à Beckerich, le 11 novembre 2010.

Signatures.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:

- la société anonyme ENERGIPARK RÉIDEN S.A. avec siège social à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

2. Contrat de gérance:

- le contrat de gérance est approuvé.

3. Le siège social est établi à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

ANNEXE: Description de la partie commune

Signatures.

Référence de publication: 2010152830/136.

(100173684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Jardine Matheson International Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.842,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.924.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Jardine Matheson International Luxembourg S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant A

Référence de publication: 2010149541/15.

(100171752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Montrade S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 41.787.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MONTRADE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 21 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 43 de 1993, page 2027, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé du 18 mai 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Modification de la dénomination de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2011 en «MONTRADE S.A., S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.

2) Abandon du statut de société holding avec effet au 1^{er} janvier 2011 et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3) Rajout à l'article 5 des statuts de l'alinéa suivant avec effet au 1^{er} janvier 2011:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

4) Création de deux catégories d'administrateurs A et B et modification afférente des articles 7 et 13 des statuts.

5) Nomination des administrateurs dans les différentes catégories.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en MONTRADE S.A., S.P.F. et de modifier l'article premier des statuts en conséquence comme suit:

«Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «MONTRADE S.A., S.P.F.»»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

Art. 4. «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de rajouter à l'article 5 des statuts l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

L'article 5 des statuts aura donc la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital de la société est fixé EUR 525.000.- (cinq cent vingt-cinq mille euros) représenté par 2.100 (deux mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 250.- (deux cent cinquante euros) chacune, entièrement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs A et B et de modifier en conséquence les articles 7 et 13 des statuts comme suit.

Le premier alinéa de l'article 7 des statuts est modifié comme suit:

«La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés dans deux catégories savoir les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B, pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.»

Le premier alinéa de l'article 13 des statuts est modifié comme suit:

«Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur (catégorie A ou catégorie B) sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et établissements bancaires.»

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer les administrateurs actuellement en fonction comme administrateurs de catégorie A, à savoir:

Monsieur Rik RENMANS

- Monsieur Nicolas RENMANS

- Monsieur Richard BOVY

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur de catégorie B:

Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, Boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2015 et est exercé à titre gratuit.

Toutes les résolutions qui précèdent sont prises avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47796. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150390/93.

(100173316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Julius Textile Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149542/10.

(100171303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Kokab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5413 Canach, 4, Kaulenwiss.

R.C.S. Luxembourg B 51.973.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2010149543/11.

(100171095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

KS Machines Agricoles et Viticoles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5741 Filsdorf, 3, Kaabesbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 67.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010149544/11.

(100171493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Kuno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.331.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149545/10.

(100171153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Openworld-Outsourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 6, rue Origer.

R.C.S. Luxembourg B 139.045.

Il résulte de la cession de parts du 8 mai 2009 que la répartition des parts sociales de la société est désormais la suivante:

Mme Claudine Malicieux	99 parts sociales
M. Jérôme Grazia	1 part sociale

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Référence de publication: 2010149569/12.

(100171309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Kuno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.331.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149546/10.

(100171159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Kuno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 60.331.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149547/10.

(100171161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Kuno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 60.331.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149548/10.

(100171171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Lionbridge Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 118.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149549/10.

(100171603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Lloyds TSB Global MultiFund Allocation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 99.100.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuel du 19 octobre 2010:

Les actionnaires ont décidé à l'unanimité que:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg est élu en tant que Réviseur d'entreprise agréé de la Société pour la prochaine année fiscale;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lloyds TSB Bank plc
Signature

Référence de publication: 2010149553/14.

(100171180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Almazora Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 97.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149616/10.

(100171964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.